

# Le Groupement hélicoptère de Bramois passe au drone d'épandage

Après une année 2021 très difficile avec les conditions météorologiques et de gros dégâts aux vendanges, le Groupement de traitement des vignes par hélicoptère de Bramois a tenu une assemblée extraordinaire le 25 novembre 2021. Qu'en est-il ressorti ?

Pour les personnes intéressées à rejoindre le groupement pour traiter leurs vignes, le prix du traitement en mixte est fixé à 68 ct/m<sup>2</sup> et pour ceux

qui veulent que ça soit fait en bio, ça sera 80 ct/m<sup>2</sup>.

Communiqué



Ce soir-là les membres ont accepté la proposition du comité d'arrêter les traitements aériens soumis à trop de contraintes environnementales et de changer le mode de sulfatage par le drone soit en programme mixte ou soit en bio selon la demande des vignerons.

Agri.Aero le service d'épandage de Digitalroots SA, a fait aux membres présents une présentation convaincante du traitement au drone et sera en mesure d'assurer le sulfatage des vignobles de Grône, Bramois, Nax, Vernamiège et Basse-Nendaz. Cette technique permettra d'avoir une meilleure efficacité d'épandage afin de protéger contre les maladies de la vigne et pour garantir au mieux la qualité sanitaire de la vendange. Le choix du plan de traitement Mixte ou BIO est laissé libre aux clients.

De plus cette technique d'épandage novatrice et très précise, réduit de manière importante les nuisances aux riverains. En effet la pression acoustique des drones d'épandages est largement inférieure aux hélicoptères. La dérive hors des parcelles est aussi

largement réduite ce qui a permis le classement des drones d'épandages en catégorie de « Moyen de traitement au sol ». Le drone permet de donc une efficacité accrue en laissant le choix du type de traitement libre au client tout en augmentant le confort des habitants des communes de Bramois / Sion, Mont-Noble, Grône et Nendaz. Le GTH Bramois sera donc maintenu afin d'entretenir au mieux le vignoble et d'éviter un abandon de parcelles qui nuirait au paysage.

## INTERVIEWS

**Bertrand Chassot, le GTH de Bramois que vous présidez représente combien de personnes? Quelques chiffres... ?**

- Il y a 130 personnes au sein du GTH Bramois, pour environ 15 hectares de vignes.

**Le tarif du traitement par hélico tel que pratiqué jusqu'à présent était de combien ?**

- Il était de 40 centimes à Bramois et de 43 centimes pour Grimisuat. L'usage du drone est plus cher, mais les avantages sont vraiment importants, d'abord en terme d'efficacité du traitement, ensuite en terme de diminution des nuisances.

**M. Sébastien Micheloud, vous êtes à la tête de Digitalroots SA, combien de drones seront utilisés pour satisfaire les besoins du GTH Bramois ?**

- Avec mon entreprise, nous travaillons sur de très grandes surfaces. En 2021 nous avons traité 220 hectares au drone, avec 9 équipages. Chaque équipage comprend 1 pilote, 1 assistant, 1 véhicule, 1 drone.

Selon la zone du GTH Bramois qui sera traitée, nous utiliserons un, voire deux ou trois équipages...

Cette année, Digitalroots SA dépassera les 350 hectares à traiter. Il y aura en tout 13 à 14 équipages.

**Un drone peut transporter quelle quantité de sulfate pour un traitement ?**

- Le plus grand de nos drones peut emporter 30 litres de bouillie. De quoi traiter 3'000 mètres carrés en 5 minutes.

L'efficacité est évidemment accrue quand les parcelles sont regroupées. Comparé à l'hélicoptère, nous utilisons moins de produits (30%) pour sprayer la même surface.

